

Sanctions et peines encourues

exemples	infraction	textes légaux de référence	sanction légale
Photos d'élèves ou de professeurs sans autorisation de publication.	Droit à l'image	Art. 1382, 1383 du Code civil. Art. L226-1, L226-2 du Code pénal.	1 an de prison 45.000 € d'amende
Caricature d'un professeur faite à partir d'une photo publiée sans autorisation.	Représentation des personnes	Art. 1382, 1383 du Code civil. Art. L226-8 du Code pénal.	1 an de prison 15.000 € d'amende
Mise en ligne d'images ou de textes trouvés par exemple sur internet, sans demander l'autorisation, ou de morceaux de musique téléchargés sans paiement de droits.	Droit d'auteur (contrefaçon)	Art. 1382, 1383 du Code civil. Art. L335-2, L335-3, L335-4 CPI.	Par personne : 3 ans de prison 300.000 € d'amende. En bande organisée : 5 ans de prison 500.000 € d'amende.
Mise en ligne du logo (protégé) d'une entreprise trouvé par exemple sur Internet sans demander l'autorisation.	Droit des marques : dessins et modèles (contrefaçon)	Art. 1382, 1383 du Code civil. Art. 716-10 CPI.	3 ans de prison 300.000 € d'amende
Commentaires sur un camarade ou sur un professeur du style « c'est un voleur »	Diffamation	Art. 1382, 1383 du Code civil. Art. 23, 31, 32 loi du 29/07/1881.	12.000 € d'amende
Commentaires sur un camarade du style « c'est un sale voleur de (nationalité, ethnie, religion ou race) »	Diffamation	Art. 1382, 1383 du Code civil. Art. 32 loi du 29/07/1881.	1 an de prison 45.000 € d'amende
Commentaires du style « la prof de (matière) est une ... »	Injure	Art. 1382, 1383 du Code civil. Art. 30, 31, 34 loi du 29/07/1881.	12.000 € d'amende
Commentaires sur un camarade du style « c'est une p... de (nationalité, ethnie, religion ou race) »	Injure	Art. 1382, 1383 du Code civil. Art. 30, 31, 34 loi du 29/07/1881.	6 mois de prison 22.500 € d'amende
Commentaires du style « N... ta mère ! »	Message contraire à la décence	Art. 1382, 1383 du Code civil. Art. R624-2 du Code Pénal.	750 € d'amende



Ensemble scolaire
Notre-Dame
de La Providence
19200 USSEL

charte d'utilisation du matériel informatique et d'internet



Cette charte a pour but de préciser les règles d'utilisation des moyens et du réseau informatiques de l'ensemble scolaire Notre-Dame de La Providence.¹

Ce texte s'applique à toute personne, élève, enseignant, personnel administratif ou technique, autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique dans l'établissement. L'utilisation de ce matériel à d'autres fins est susceptible de relever de l'abus de confiance et de donner lieu à des sanctions.

Vos droits



Chaque utilisateur peut accéder aux ressources informatiques de l'établissement pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches à but scolaire.

Vos obligations



Les utilisateurs s'engagent à :

- Prendre soin du matériel.
- Respecter les règles d'usage des matériels informatiques spécifiques à l'établissement.
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau.
- Ne pas dégrader le matériel mis à disposition : modification de la configuration de base (fonds d'écran, ...), modification des périphériques (clavier, souris, ...), ajout ou suppression de matériels, etc.

¹ Il se réfère aux textes de lois suivants :

- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 «Informatique, fichiers et libertés»
- Loi n°78- 753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs
- Loi n°85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels
- Loi n°88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique
- Loi d'orientation du 10 juillet 1989
- Loi 91-646 du 10 juillet 1991
- Loi n°95-597 du 1^{er} juillet 1992 «code de la propriété intellectuelle», Code

Pénal et notamment les articles 226-1 à 226-7 ; 323-1 à 323-7 Code Civil, et notamment son article 9

Vos droits



Les informations de chaque utilisateur seront protégées.

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte individuel ou collectif et peut accéder aux ressources informatiques de l'établissement pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.

Chaque auteur possède sur les œuvres créées un droit de propriété intellectuelle. Son autorisation est obligatoire pour reproduire sa production (son, image, texte, ...).

Vos obligations



Les utilisateurs s'engagent à :

- Respecter les règles de sécurité
- Ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne lui appartenant pas.
- Ne pas accéder à des informations appartenant à une autre personne sans son autorisation.
- Informer son professeur ou un responsable informatique de toute anomalie constatée.
- Utiliser pour l'enregistrement de leurs documents des appellations respectant les règles d'un vocabulaire compréhensible et correct.

Les utilisateurs s'engagent à ne pas divulguer leurs mots de passe à d'autres.

Chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur.

Les utilisateurs s'engagent à respecter la propriété intellectuelle en :

- Ne faisant pas de copies de logiciels non autorisés par la loi (seules les copies de sauvegarde sont autorisées).

Vos droits



Il sera demandé à chaque utilisateur ayant réalisé des productions son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier.

La publication à des fins pédagogiques des devoirs ou des productions communes à un groupe d'élèves reste sous la responsabilité du (ou des) professeur(s).

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée.

Vos obligations



- N'utilisant pas de copies illégales.
- Ne publiant pas des productions sans l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s).

Les utilisateurs s'engagent lors d'échanges de courriers ou de publications sur le web (site personnel, blog, chat, forum, ...) à :

- Ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
- Ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui.
- Ne pas publier des photos sans autorisation des personnes représentées.

Les utilisateurs doivent respecter l'ordre public. Ils s'engagent à :

- Ne pas diffuser des informations faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie, de la xénophobie, etc. ...
- Ne pas consulter des sites à caractère immoral, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique.

Je soussigné, le responsable légal :

et l'élève (nom, prénom, classe) :

certifie(nt) avoir pris connaissance du contenu de la charte ci-dessus.

Fait à : le / /

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :